

De l'Ablution Quod ore d'c.

Durant les 12 premiers siècles cette ablution ne se faisait pas communément ; les liturgistes, jusqu'au traité des mystères par le cardinal Lothaire, qui fut fait Pape sous le nom d'Inn. III, à la fin du 12ème. siècle, marquent seulement que le Prêtre lave ses mains, qu'on jettait l'eau dans un lieu propre et honnête qu'on appelloit la piscine ou le lavoir ; et qu'on jettait aussi dans le même endroit ce qui avait servi à laver le calice. Mais pour un plus grand respect, et une plus grande précaution, les Prêtres ont jugé à propos de prendre l'ablution, dans laquelle il peut y avoir quelque particule du corps ou du sang de Jésus Christ.

Le Quod ore sumpsimus.

Cette prière est très ancienne. Elle était à la fin de la messe de la nuit de Noël, dans le missel des Goths avant Charlemagne. Elle servait de post-communion au jeudi de la semaine de la passion, dans les sacramentaires de Trèves et de Cologne ; et elle est marquée dans les plus anciens ordres romains, aussi bien que dans Amalaire, pour être dite par le Prêtre après avoir communiqué

Corpus Tuum.

Cette prière est présentement pour le Prêtre seul qui reçoit la Sainte Eucharistie sous les deux espèces. Elle est tirée d'une post communion de l'ancien missel des Goths, avant Charlemagne, et alors elle se disait au pluriel au nom de tous les fideles qui communiaient ordinairement sous les deux espèces

Communion du Peuple.

On a toujours recommandé avec soin de ne pas différer la communion après la messe. . Tous les anciens auteurs ne marquent la communion du peuple qu'en cet endroit. . Le rituel romain, qui est aujourd'hui en usage, et qui a été publié par les Papes Paul V et Urbain VIII marque encore que la communion du peuple doit être faite d'abord après la communion du Prêtre; (à moins que quelque cause raisonnable n'oblige de la différer